



L'ÉCOLE-MAISON PAR MISSIONS

L'école-maison au Québec

Le guide de A à Z pour te lancer —
de la décision à l'évaluation de fin d'année.



Simple, pas à pas. · Offert gratuitement par Skolia

skolia.ca

BIENVENUE

Tu songes à faire l'école à la maison ? Respire : des milliers de familles québécoises le font chaque année. Ce guide te montre le chemin complet — de la décision jusqu'à l'évaluation de fin d'année — en langage simple.

1. Tu as le droit (et pas besoin d'être prof)

- Tu peux commencer quand tu veux, à n'importe quel moment de l'année. Aucune permission à demander, aucune justification à fournir.
- Pas besoin de diplôme ni de formation : ce qui compte, c'est ton envie de t'impliquer dans les apprentissages de ton enfant.
- Les âges : l'école devient obligatoire quand l'enfant a 6 ans au 1er juillet, jusqu'à la fin de l'année scolaire de ses 16 ans. À 5 ans, aucune obligation — la maternelle reste optionnelle.
- Si un jour ton enfant retourne à l'école, il est généralement placé selon son âge au 30 septembre.

2. Le cadre légal en 30 secondes

La Loi sur l'instruction publique (art. 15) autorise l'enseignement à la maison à quatre conditions : un avis écrit transmis au ministre et au centre de services scolaire, un projet d'apprentissage soumis et mis en œuvre, un suivi assuré par le ministère, et une évaluation annuelle de la progression. Le Code civil (art. 599) rappelle que les parents ont le droit et le devoir d'éduquer leur enfant.

3. Les 6 étapes de la DEM

Tout se fait dans ton Espace sécurisé en ligne (enseignementmaison.education.gouv.qc.ca). La DEM, c'est la Direction de l'enseignement à la maison, au ministère de l'Éducation.

1	Avis de déclaration annuelle Avant le 1er juillet (ou dans les 10 jours si tu décides plus tard) La DEM prévient le centre de services scolaire pour toi — rien à envoyer de ton côté.
2	Projet d'apprentissage Avant le 30 septembre (ou 30 jours après le retrait de l'école) Ton plan pour instruire, socialiser et faire progresser ton enfant (français, littératie, numératie, résolution de problèmes...).
3	État de situation + bilan de mi-parcours Entre le 3e et le 5e mois du projet La DEM déploie une « rencontre combinée » qui peut les remplacer — vérifie l'état à jour auprès de ta personne-ressource.
4	Rencontre de suivi En cours d'année C'est la DEM qui te contacte. Tu peux être accompagné et demander des corrections au dossier.

5**Bilan de fin de projet****Avant le 15 juin**

Un court bilan de l'année et de la progression de ton enfant.

6**Évaluation de fin d'année****Portfolio : avant le 15 juin · autres modes : vers le 10 juillet**

Voir la section suivante pour les 5 façons d'évaluer.

4. L'évaluation de fin d'année

Cinq modes sont possibles ; tu choisis celui qui te convient :

- le portfolio (envoyé au ministre) ;
- un établissement d'enseignement privé ;
- un titulaire d'une autorisation d'enseigner ;
- le centre de services scolaire ;
- les épreuves imposées par le ministre (4e et 6e année, secondaire 2, 4 et 5).

Avec Skolia : une enseignante titulaire d'un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation du Québec peut évaluer ton enfant, et ton portfolio se construit tout au long de l'année (au moins 3 preuves datées par matière).

5. Tes réassurances

- Garde tes propres traces (cahiers, projets, portfolio) — c'est ta meilleure protection.
- Vise une progression globale, au rythme et au niveau de ton enfant, selon ses capacités.
- Une documentation minimale mais suffisante suffit : des documents courts et simples.
- À la rencontre de suivi, tu peux être accompagné et demander des corrections.

6. Où trouver de l'aide

- Ministère de l'Éducation (DEM) — quebec.ca : ton Espace sécurisé et la FAQ officielle.
- AQED — aqed.qc.ca : gabarits, exemples, soutien et communauté de parents-éducateurs.
- HSLDA Canada — soutien juridique pour les familles-éducatrices.

Comment Skolia t'accompagne

- Des missions clés en main alignées sur le PFEQ, conçues par une enseignante titulaire d'un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation du Québec.
- Le guide du parent, les imprimables, et le suivi DEM qui se remplit tout seul (portfolio, progression, bilans).
- Des questions-réponses mensuelles avec Rachel et des webinaires d'experts.

Ta checklist express

À imprimer et cocher au fil de l'année — tout se dépose dans ton Espace sécurisé de la DEM :

- ☐ Avis de déclaration annuelle · 1er juillet
- ☐ Projet d'apprentissage · 30 septembre
- ☐ État de situation + bilan de mi-parcours · 3e–5e mois du projet
- ☐ Rencontre de suivi · en cours d'année
- ☐ Bilan de fin de projet · 15 juin
- ☐ Évaluation de fin d'année · 15 juin / ~10 juillet

Ce guide est un résumé fourni à titre informatif. Le processus officiel et les échéances relèvent de la Direction de l'enseignement à la maison ; vérifie toujours l'information à jour sur quebec.ca. Skolia t'outille pour préparer et documenter ta démarche — il ne remplace pas la DEM.

Prêt à te lancer ?

Ta première mission est gratuite — sans carte de crédit.



skolia.ca